



Plan Régional du Logement : 25 familles habiteront des logements basse énergie à Schaerbeek

Ce mardi 9 octobre 2012, Christos Doulkeridis, Secrétaire d'Etat en charge du Logement, a posé la première pierre du site "Gaucheret", un immeuble de 25 logements sociaux basse énergie à Schaerbeek. Une nouvelle réalisation du Plan Régional du Logement. L'événement s'est déroulé en présence de Bernard Clerfayt, Bourgmestre de Schaerbeek, de Thomas Ryckalts et Fabrice Cumps, Président et Vice-Président de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) et de Bernard Lanssens, Président du Foyer Schaerbeekois.

La pose de la première pierre de ce site situé avenue Philippe Thomas, 4 - îlot formé par la rue du Progrès et la rue Gaucheret - lance officiellement le chantier de 25 futurs logements sociaux. Il s'agit principalement de grands logements comprenant 19 appartements de 2 chambres, 3 appartements de 3 chambres, 3 appartements de 4 chambres. L'accessibilité est prévue pour les personnes à mobilité réduite (PMR) au niveau des parties communes de l'immeuble.

Au niveau de la performance environnementale, les logements présentent un standard "basse énergie". Les immeubles intègrent une ventilation à double flux avec récupération de chaleur, des panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire. Une attention particulière a été apportée à la gestion durable de l'eau : dispositifs économiseurs de l'eau sur les installations sanitaires, séparateur d'hydrocarbures pour les eaux de ruissellement du parking, citernes d'eau de pluie, toitures vertes, entre autres.

Afin de lutter contre les nuisances sonores, toutes les chambres sont dirigées à l'opposé des bruits de la rue du Progrès et du chemin de fer. L'immeuble à appartements est implanté dans l'alignement de l'avenue Jean Thomas, mais est conçu de telle sorte que la luminosité et l'ensoleillement des nouveaux appartements soient préservés au maximum.

Les logements sont disposés de la manière la plus mélangée possible afin de multiplier les contacts interpersonnels. Tous les logements disposent d'un espace extérieur, soit d'un jardin (au niveau du rez-de-chaussée), soit d'une terrasse.

"Ce projet présente de surcroît des conditions de vie aux futurs occupants très avantageuses. Il valorise et crée un habitat de qualité au niveau de l'espace, de la lumière et des conditions de cohabitation", a souligné le Secrétaire d'Etat Christos Doulkeridis. Et de préciser, "Désormais, en Région bruxelloise, la politique du Logement est conçue comme la politique de l'habitat durable, à savoir une politique qui intègre les biens physiques que sont les logements dans une chaîne de production respectueuse de l'environnement et de l'économie des ressources".

Le montage du Plan Régional du Logement prévoit que la Région de Bruxelles-Capitale prend en

charge la maîtrise d'ouvrage (via la SLRB) et finance le chantier. Le projet représente un investissement pour la Région de 3.335.839 €. Le Foyer Schaerbeekois, par ailleurs propriétaire du terrain, sera en charge de la mise en location et de la gestion des logements sociaux. La conception est confiée à l'architecte Pierre Blondel.

Le Foyer Schaerbeekois se montre très actif et est sans doute le plus concerné par le Plan régional du Logement avec 5 projets de production en cours. Au total, 120 logements en production à Schaerbeek dans le cadre du Plan logement, qui viendront s'ajouter aux 25 logements dont il est question aujourd'hui. Le Foyer Schaerbeekois se classe donc dans le peloton des Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) qui font le plus appel au Plan Régional du Logement, avec le Foyer Bruxellois (5 projets), le Foyer Anderlechtois (4 projets), la SUL (4 projets) et le Logement Molenbeekois (4 projets).